

EXTRAIT DU REGISTRE

aux délibérations du conseil communal



Séance publique du 15 juillet 2019

Date de l'annonce publique : 08/07/2019

Date de la convocation des conseillers : 08/07/2019

Présents	JUNGEN, bourgmestre ; PESCH-DONDELINGER, échevine ; QUINTUS-SCHANEN, échevine ; BERGER, conseiller ; BRIX, conseillère ; FISCH, conseiller ; FLAMMANG, conseillère ; MARQUES, conseiller ; MICHELS, conseiller ; REDING, conseiller ; REITER, conseiller ; STOFFEL, conseiller ; STRECKER, conseiller ; INGLEBERT, secrétaire communal.
Absent(s)	./.
Référence	CC.2019-7-15 - 4.0
Point de l'ordre du jour	4.0
Objet	Convention relative à la mise à disposition du site Herchesfeld.

Le conseil communal,

Vu la convention avec la société A-promotions s.à.r.l, ayant pour objet de régler les conditions de la mise à disposition du site Herchesfeld à Crauthem pour l'organisation du concert du groupe *Rammstein* en date du 20 juillet 2019 ;

Considérant que cette convention est établie en dérogation des conditions d'utilisation définies par le règlement d'utilisation modifié du site de loisirs Herchesfeld ;

Considérant que la mise à disposition est conditionnée par le paiement d'une redevance de vingt mille (20.000,00) euros ;

Vu l'article 2/810/708215/99001 du budget communal ;

Vu la délibération du 27 septembre 2004, approuvée par l'autorité supérieure le 19 octobre 2004, arrétant le nouveau règlement d'utilisation du site de loisirs « Herchesfeld » ;

Vu la délibération du 7 mai 2007 portant modification du règlement d'utilisation du site de loisirs « Herchesfeld » arrêté le 27 septembre 2004 ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Après délibération ;

Décide **par neuf (9) voix et quatre (4) abstentions**

D'approuver la convention avec la société A-promotions s.à.r.l, ayant pour objet de régler les conditions de la mise à disposition du site Herchesfeld à Crauthem pour l'organisation du concert du groupe *Rammstein* en date du 20 juillet 2019.



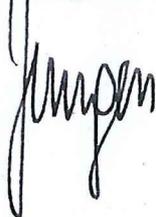
En séance à Roeser, date qu'en tête.

POUR
EXPEDITION
CONFORME

(Suivent les signatures)

Roeser, le jeudi 25 juillet 2019

Le bourgmestre,



Le secrétaire,

